**Campagne de dépistage par tests antigéniques**

**Message à l’attention des familles**

Mesdames et messieurs les parents d’élèves et représentants légaux,

Le premier ministre a rappelé le 14 janvier la nécessité de faciliter le déploiement de campagnes de dépistage du virus SARS-CoV-2, notamment au sein des écoles, collèges et lycées.

À cet effet, une campagne de dépistage par tests antigéniques sera proposée aux personnels et élèves asymptomatiques volontaires pour se faire dépister. Ils ne concernent pas les personnes contacts à risque pour lesquelles un test RT-PCR doit être réalisé. Ils ne concernent pas les personnes symptomatiques qui ne doivent pas rejoindre leur lieu de travail et doivent se faire tester en laboratoire, cabinet médical ou paramédical, pharmacie ou centre de dépistage.

Le test antigénique est réalisé par prélèvement nasopharyngé : son résultat est communiqué en 30 minutes. Un document précisant la conduite à tenir selon le résultat du test est remis au patient.

Il sera donc possible aux lycéens de venir passer un test antigénique **au sein de l’établissement (*salle polyvalente du collège, près du self*), le jeudi 28 janvier entre 8h30 et 17h**.

Toutefois, pour le cas des élèves mineurs, ceux-ci doivent être munis d’une autorisation parentale (jointe à ce courrier) qu’ils présenteront lors de leur venue pour le dépistage.

Par ailleurs, lors du prélèvement, les lycéens volontaires viendront muni de la « fiche patient », jointe à ce message, remplie et imprimée par vos soins.

Les services académiques, départementaux et les personnels de l’établissement sont pleinement mobilisés pour mettre en œuvre cette campagne de dépistage dans les meilleures conditions et dans l’intérêt de tous.